

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, Mr HEBERT Philippe, Adjoints ;

Mmes CHEDRU Kristell, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna, DUHO Christelle, GOURIOU Laura ; Mrs CHEVALIER Romain, OULAL Abdelkader, LETERME Christophe, GODEFROY Marc, DURIEZ René, JOIGNANT Benjamin

Absent : Mr LEVACHER Philippe, Adjoint, qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

CONVENTION AVEC LA SOCIETE « ALLO LA GUEPE »

La société "Allo La Guèpe" propose une convention pour intervenir chez les particuliers, les terrains communaux et la voie publique quand un essaim est présent. Les essaims de bourdons et d'abeilles sont déplacés. Les nids de guêpes et de frelons asiatiques sont détruits. Cette société propose également des ateliers pédagogiques à destination des écoles. Le délai maximal d'intervention est de 48 heures. Le coût serait de 109 € par intervention.

Mr Duriez René rappelle que, pour la destruction des nids de frelons asiatiques, le conseil municipal précédent avait délibéré pour une aide de 50 € aux particuliers.

Mme le Maire précise qu'actuellement, pour les nids situés sur la voie publique, la commune fait appel à "Allo Maya".

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas que cette convention soit signée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

107DELIB27042026

